



LEGENDE

- ZONAGE PLU : LIMITES DE ZONES
- - ZONAGE PLU : LIMITES DE SECTEURS
- U**
- Ua ZONE URBANE COMPRENNANT DE L'HABITAT, DES SERVICES, DES ACTIVITES DIVERSES ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS
SECTEUR D'ACTIVITES AGRICOLES EN ZONE URBAINE
- Uc SECTEUR BATI EN ORDRE CONTINU
- Ud SECTEUR BATI EN ORDRE DISCONTINU (disséminé)
- Ue SECTEUR EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET SPORTIFS
- 1 AU**
- 1AU ZONE D'URBANISATION FUTURE NON EQUIPÉE DESTINÉE À L'HABITAT, AUX SERVICES, AUX ACTIVITÉS DIVERSES ET AUX EQUIPEMENTS COLLECTIFS PAR OPERATIONS D'ENSEMBLE
- 2 AU**
- 2AU ZONE AGRICOLE A PROTEGER EN RAISON DE SON POTENTIEL AGRONOMIQUE, BILOGIQUE OU ÉCONOMIQUE
- A**
- Aa ZONE AGRICOLE OU TOUTE CONSTRUCTION EST INTERDITE AFIN DE PRESERVER LA QUALITÉ DU PAYSAGE AGRICOLE
- Ax0 ZONE AGRICOLE TOLERANT CERTAINES AUTRES ACTIVITÉS ET DONT LE SOL EST POTENTIELLEMENT POLLUÉ
- N**
- Na ZONE NATURELLE ET FORESTIERE A PROTEGER
- Nc ZONE NATURELLE AUTORISANT LES PISCINES, LES ABRIES DE JARDINS ET LES BRISES A ANIMAUX NON LIÉS A UNE EXPLOITATION AGRICOLE
- Nap ZONE NATURELLE DESTINÉE A RECEVOIR DES AMÉNAGEMENTS LIÉS AUX EQUIPEMENTS PUBLICS ET SPORTIFS, AU TOURISME ET AUX LOISIRS
- Ne ZONE NATURELLE TOLÉRANT CERTAINES ACTIVITÉS
- Nx ZONE NATURELLE TOLÉRANT CERTAINES ACTIVITÉS
- EMPLACEMENT RESERVE**
- SENTIERS PIÉTONS A CONSERVER
- ZONE INONDABLE** (se reporter au P.P.R.I. pièce n°14 du P.L.U.)
- ESPACES BOISES CLASSES A CONSERVER OU A CREER**
- HAIES REMARQUABLES A PROTEGER OU A PLANTER**
- PERIMETRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES**
- LIMITE DU BAN COMMUNAL

PLAN LOCAL D'URBANISME de SARREINSMING



Plan d'ensemble

Echelle : 1/5000e

D.P.U. institué sur toutes les zones U et AU par D.C.M. du : 11 mai 2007

Approbation du P.O.S. : 06 juin 1986

Approbation du P.L.U. par D.C.M. du : 11 mai 2007

Approbation de la 1ère modification du P.L.U. par D.C.M. du : 8 avril 2014